



Conseil de la Ville

Règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par

1° la création de la zone H0215 à même une partie des zones H0218 et H0219;

2° l'agrandissement de la zone H0219 à même une partie de la zone H0218;

le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. **Grille des spécifications applicable à la zone H0215**

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H0215 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 2 novembre 2015

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 12 DÉCEMBRE 2015